

VERITES RETABLIES SUR LES « PERSPECTIVES POUR L'USTV »

par

Maryse Baudrez, Philippe Gilles, Denis Gasté,
Thierry Di Manno et Joël Grillasca

Vice-présidents de l'Université du Sud Toulon-Var

22 février 2010

Une « certaine vision d'avenir » dénommée *Perspectives* est née sous la plume de l'Administrateur provisoire, le 2 février 2010, et a fait l'objet d'une large diffusion auprès de la communauté universitaire.

Au-delà de la curiosité sémantique d'une **vision clairement politique et de longue durée** qui dépasse de très loin le rôle d'un administrateur provisoire nommé pour six mois, on ne peut que déplorer dans ce texte la partialité des propos, la posture visant à accabler des personnes que l'administrateur provisoire a systématiquement écartées dès son arrivée (et qui n'ont eu jusqu'ici aucun droit de réponse), ainsi que des déclarations erronées n'ayant fait l'objet d'aucune vérification minimale de la véracité des faits.

D'autres instances autrement plus légitimes (AERES, Chambre Régionale des Comptes) ont pourtant éclairé de façon impartiale et documentée la situation de notre Université. Quant à la réalité quotidienne de notre campus (déroulement des enseignements, fonctionnement des laboratoires de recherche, activités des services....) , elle dément de façon évidente les allégations relatives au manque de calme et sérénité.

Les accusations d'*autoritarisme*, de *personnalisation* et de *défaut de méthode* pourraient faire sourire quand on connaît les membres de l'équipe présidentielle. Dans tous les cas, la situation décrite comme reposant sur ces trois piliers de mode de fonctionnement est caricaturale sous la forme utilisée et elle peut concerner n'importe quel établissement, y compris l'USTV sous administration provisoire.

Sans reprendre une à une toutes les accusations, nous souhaitons ici rectifier les erreurs énoncées, celles-ci relevant plus d'attaques personnelles que d'une réelle connaissance des dossiers.

1 - LA COMMISSION DITE CENTRALISEE DE VALIDATION

On ne peut se livrer à « un bref rappel des éléments relevés par l'IGAENR » comme cela est fait : des réponses à ces éléments ont été apportées, une procédure est en cours et il serait grave de chercher à influencer son résultat, la « brièveté » n'est pas synonyme de vérité.

Quant à affirmer qu'il y a eu organisation des réponses à l'IGAENR selon une logique de loyauté aux personnes et non pas aux institutions, il s'agit purement et simplement d'une *mise en cause de l'intégrité des personnes membres de la Commission*. Si leurs réponses concordaient, c'est bien évidemment parce qu'elles reflétaient la simple vérité.

La Commission dite centralisée a été créée précisément pour lutter contre des mentalités peu préparées dans les UFR à l'égard de certains étudiants étrangers. Cette méfiance reposait sur l'idée inexacte que les diplômés étrangers sont systématiquement inférieurs aux diplômés français.

Afin de pouvoir confirmer ces dires, il suffirait de produire les procès-verbaux correspondant à la période antérieure à 2007-2008. Ces procès-verbaux feraient apparaître que souvent un ou deux enseignants seulement étaient présents dans ces Commissions. Le but de la Commission était, en simplifiant et en rendant moins formel son fonctionnement, de *recueillir les avis de l'ensemble des membres de cette Commission* tout en garantissant une réelle transparence. A partir de janvier 2009, seuls les dossiers ayant eu une réponse négative ou n'ayant pas eu d'avis seront transmis à la Commission dite centralisée.

Au moment de l'informatisation de la Commission, il est vrai que certaines remarques ont été faites par des enseignants qui en ont contesté le principe. En revanche, les « alertes orales et écrites de l'administration », auxquelles fait allusion l'administrateur provisoire, ne correspondent à aucune réalité et lors de la réunion du Conseil d'Administration, aucune remarque négative n'a été faite contre cette Commission, ni par l'administration de l'USTV, ni par Madame la représentante du Recteur présente lors du Conseil d'Administration.

De fait, lors de la séance du CA du 3 février 2009, assistaient, outre les membres élus :

En tant que membres de droit :

Mme Fatiha BASTIANI, Secrétaire générale de l'Université, Mme Christelle MERLO BOSREDON, représentante de M. le Recteur d'Académie, chancelier des Universités, Mme Maryse BAUDREZ, Vice-Présidente du Conseil scientifique, M. Denis GASTE, Vice-Président délégué à l'orientation, les stages et l'insertion professionnelle, M. Ousmane ALI BAKO, Vice-Président étudiant

chargé des questions de vie étudiante, M. Daniel EYMARD, directeur du Service commun de la documentation.

En tant qu'invités :

M. Robert CHANU, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie, M. Jean-Jacques PARDINI, doyen de la Faculté de droit, M. Serge DESPIAU-PUJO, directeur de l'unité de formation et de recherche des sciences et techniques, M. Gille LEYDIER, directeur de l'unité de formation et de recherche de lettres et sciences humaines, M. Jacques CREMIEUX, directeur de l'unité de formation et de recherche des sciences et techniques des activités physiques et sportives, M. Pierre GENSSE, directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises, chargé de mission Finances, M. Denis DUMOULIN, directeur du Service commun de formation continue, M. Moez BOUCHOUICHA, directeur du Centre de ressources informatiques, M. Joël GRILLASCA, directeur du Service valorisation et aide à la recherche, Mme Manon FORTIAS pour la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée.

Pour l'administration, étaient présents sur invitation :

Mme Cécile BRIEAU, directrice des ressources humaines, Mme Brigitte PARODI, responsable administratif du Service des relations internationales, Mme Jennyfer TAIEB, responsable administratif de l'unité de formation et de recherche Ingémédia "Sciences de l'information et de la communication", Mme Catherine CHAIGNEAU, responsable administratif du Service commun de la formation continue.

Par ailleurs, il convient de remarquer que la Commission dite centralisée ne fonctionnait plus comme telle depuis les remarques faites par l'IGAENR. Toutes les décisions étaient rendues après avis des membres de la commission faisant partie des UFR concernées et suivaient systématiquement celui-ci.

Une réflexion sur la nouvelle procédure à mettre en place avait été initiée avec large consultation de la communauté universitaire ; une réunion de travail totalement ouverte était organisée sur ce sujet le 21 octobre... A son arrivée, l'administrateur provisoire, n'a pas pris la peine de se renseigner sur le nouveau fonctionnement de la VES et a contribué à bloquer le système.

En effet, en ce qui concerne les 369 demandes d'inscriptions Campus France laissées sans réponse au 11 novembre 2009, précisons qu'il ne s'agissait pas d'inscriptions, mais d'autorisations d'accès aux formations, lesquelles sont du ressort des composantes. Etant donné que les derniers dossiers Campus France ont été transmis aux composantes au début du mois d'octobre et que le délai de réponse était de 15 jours, tous les étudiants auraient dû avoir une réponse avant la fin du mois d'octobre...

2 - PLAN REUSSIR EN LICENCE

Une explication a déjà été apportée sur ce point à la communauté universitaire (courrier électronique de Denis Gasté du 02/12/2009). Se gardant de tenir compte des éclaircissements apportés alors, même pour les contredire, l'administration provisoire

reprend une présentation faite plusieurs fois en amphi ou devant les conseils et qui témoigne, *soit d'une méconnaissance profonde du dossier, soit d'une volonté de taire la réalité.* Qu'en est-il, en effet, de la dotation du ministère et de son utilisation?

Sur l'année 2008, le montant accordé pour le « Plan Licence » était de 262 037 €. La dépense prévue sur l'année universitaire 2008-2009 était de 202 400 € répartie entre les composantes dans le cadre de la lutte contre l'échec, de la mise en place du C2I, du PPPE et des options transversales. Ces actions ont fait l'objet d'un document d'intention présenté au Ministère.

Ces prévisions n'ont pas atteint le total de 262 037 € en raison de la timidité d'un certain nombre d'UFR en matière de projets ; le reliquat était donc reporté sur l'année 2008-2009, qui prévoyait également le financement du Centre de Ressources en Langues (CRL), du café des langues, la montée en puissance des options transversales et un financement d'actions DOSI spécifiques.

La grève de longue durée de l'année 2008-2009 a perturbé le déroulement des opérations, en particulier en ce qui concerne les options transversales qui, par ailleurs, n'ont pas attiré le flux d'étudiants prévu. Il s'agissait de la première année de mise en place et les étudiants n'avaient pas encore perçu l'intérêt pour eux de ces options.

Enfin, le C2I a coûté un peu moins que prévu (48 000 €). Les dépenses pour l'année 2008-2009 s'avérant inférieures aux anticipations, il avait été demandé aux unités de faire remonter des demandes complémentaires pour des équipements orientés « lutte contre l'échec » des filières licence, ces demandes s'ajoutant à d'éventuelles propositions en matière de lutte contre l'échec et d'options transversales. Ces points étaient annoncés à l'ordre du jour du CEVU du 20 octobre 2009, *annulé pour cause de suspension du vice-président du CEVU.* Remarquons ici qu'il a fallu *plus de trois mois pour que ces préoccupations commencent à être considérées par l'administration provisoire.*

Par ailleurs, il est important de commenter les annonces faites en public par l'administrateur provisoire, où il fait état de crédits spécifiques « Plan Licence » devant augmenter rapidement pour atteindre 1 million d'euros annuel d'ici à deux ans.

Cette augmentation ne correspond aucunement à des crédits additionnels *sauf si une nouvelle dotation a été attribuée après l'arrivée de l'administrateur provisoire,* ce dont la communauté universitaire n'a pas été informée.

L'augmentation se fait à budget global constant pour l'USTV : il y a effectivement un fléchage « Plan Licence » fait par le ministère, mais le reste du budget du quadriennal de l'USTV n'est plus ventilé sur les nouvelles dotations, et le budget total n'augmente pas. Il faut donc bien comprendre que les opérations « Plan Licence » devront être financées par une diminution d'autres postes, comme le pilotage de l'établissement, les formations de niveau master ou doctorat, les actions internationales, etc.... Il s'agit donc en l'occurrence d'une nouvelle ventilation de crédits devant faire l'objet de propositions discutées et approuvées par le Conseil d'administration de l'USTV.

3 - EVOLUTION DES DOTATIONS

L'administrateur provisoire annonce une augmentation de 12% de la dotation de l'USTV pour 2010, soit après son arrivée. Cette augmentation de 1,4 million d'euros se répartirait comme suit :

- 945.000 € en crédits mise en sécurité.
- 350 000 € de plus que la dotation prévue pour le Plan réussite en Licence
- 100.000 € non fléchés (?).

Précisions :

- En ce qui concerne l'immobilier :
 - o 945 000€ en crédits de mise en sécurité sont donc annoncés pour 2010. Il y a lieu de noter qu'après discussions avec le Ministère, l'USTV demandait en avril 2008, et sur la durée du quadriennal 2008-2011 au titre des travaux de maintenance, réhabilitation et mise en sécurité : 3 720 000 euros dont 1 145 000 € de travaux prioritaires.
 - o Ont été obtenus à ce jour :
 - 2008 : 424 000 €
 - 2009 : 1 193 761 € (dont 230 000 de relance)
 - 2010 : 945 000 €
- Dotation « Plan Licence » : si on reprend la dotation prévue et programmée par le Ministère depuis décembre 2008 comme l'atteste le document ci-dessous, on constate que :
 - o Une augmentation de 492 226 € par rapport à la dotation 2009 était programmée pour 2010, dès la fin 2008; la dotation prévue pour 2010 étant de **1 180 602€**. Si on doit y ajouter les 350 000 € d'augmentation annoncée par l'administrateur provisoire pour 2010, le **montant** de la dotation Plan Licence pour 2010 serait de 1 530 602 €. Pourquoi dans le même temps, l'administrateur provisoire annonce que ces crédits atteindront le million d'euros dans les deux ans ?
 - o La ventilation « Plan Licence » prévue est une augmentation progressive prévue dès la fin 2008, à 688 376 € en 2009, 1 180 602 € en 2010, 1 486 300 € en 2011, mais rappelons (*cf supra*) qu'il s'agit essentiellement d'un jeu d'écritures sans que la dotation globale n'augmente.
 - o Dans ces conditions, il est clair que l'USTV doit, avant toute programmation de dépenses nouvelles ciblées « Plan Licence », analyser l'évolution possible des ressources et déterminer quels postes budgétaires peuvent être diminués de manière compensatoire.

**Moyens 2009 répartis par le modèle d'allocation des moyens
(sous réserve du vote de la loi de finances annuelle et des évolutions du modèle)**

TOULON			
Crédits répartis par le modèle d'allocation des moyens			
Les crédits supplémentaires attribués s'élèvent à	+399 840	euros	soit +3,5%
Des moyens supplémentaires comprennent principalement le plan Licence et des crédits accompagnant la mise en place du nouveau modèle d'allocation des moyens. Ils ne comprennent notamment pas les moyens du plan de relance de l'économie et ceux relatifs à la part négociée dans les discussions contractuelles à venir.			
La dotation attribuée en 2009 s'élève ainsi à	11 666 791	euros	<i>Rappel 2008</i> 11 266 951 euros
La dotation 2008 comprend les crédits de fonctionnement du titre III (DGF et contrats) versés à l'établissement, ainsi que le Plan licence. Elle comprend également les crédits d'allocations de recherche et de PEDR du titre II. Elle ne comprend pas les crédits de masse salariale correspondants aux emplois de titre II et ceux relatifs aux actions spécifiques financées sur le titre III. La partie de la dotation 2009 correspondant aux allocations de recherche versées entre le 1er septembre 2009 et la date de transfert effective des allocations sur le titre III du budget de l'Etat ne sera pas versée à l'université mais restera directement financée par l'Etat sur le titre II de son budget.			

Pour information et sous réserve des lois de finances, des évolutions du modèle et du poids relatif de l'université dans l'activité et la performance de l'ensemble des universités

Evolution de la dotation de fonctionnement projetée sur la période 2009-2011

<i>rédits de fonctionnement en euros</i>	2008	2009	2010	2011
Enseignement+Recherche (activité et performance)		8 328 611 €	9 359 404 €	9 848 712 €
Plan licence		666 376 €	1 180 602 €	1 486 300 €
Compensation sous-dotation titulaires		258 989 €	226 911 €	218 884 €
Excédent d'initialisation		2 390 815 €	899 873 €	112 895 €
Compensation emplois		0 €	0 €	0 €
Total dotation	11 266 951 €	11 666 791 €	11 666 791 €	11 666 791 €

4 - LES UNITES DE RECHERCHE

Dans le document dit « Perspectives », afin de ne pas « personnaliser », les noms des unités de recherche concernées ne sont pas mentionnés. On remarquera seulement qu'il s'agit d'une « équipe d'accueil en droit », sachant qu'il n'y en a qu'une... et de la « seule UMR dont l'USTV est tutelle principale » (*sic*).

Plusieurs erreurs sont à relever :

- a) Il est affirmé l'absence de participation de l'établissement lors de l'évaluation à mi-parcours de la seule UMR dont l'USTV est tutelle principale. Or,
 - o Le lundi 6 avril 2009 : réunion entre le directeur et le directeur adjoint de l'UMR en question et l'équipe présidentielle à 16 heures pour préparer le comité de visite.

Trois points ont été traités :

- 1- la structure de l'UMR avec la multiplicité de ses axes de recherche et la solution d'un resserrement quantitatif et thématique ;
 - 2- la politique nationale du CNRS et l'argument de la cohérence de site de l'UMR ;
 - 3- les risques et les solutions éventuelles de rapprochement avec une autre université.
- o Le vendredi 10 avril 2009 à 8 h 30 : accueil du comité par l'équipe présidentielle, discussion dans le bureau de la Présidence à 9 heures et remise du nouveau projet de convention avec le CNRS.
- b) Concernant la même UMR : il est relevé par l'administrateur que la convention avec le CNRS, pour la période 2008-2011, n'est pas signée. On précisera donc que le contrat quadriennal ayant été signé en juillet 2008, une rectification de la convention avec le CNRS, après discussions, a été faite début 2009. La convention a été remise pour accord le 10 avril 2009. L'accord qui était acquis avant l'été, a été remis en question en septembre 2009 par le directeur et le directeur adjoint de l'UMR concernée.
- c) Il est affirmé le « non suivi, y compris dans la phase d'évaluation par l'AERES » du projet d'une nouvelle unité en Sciences de gestion à mi-parcours (partenariat avec l'UNSA) : l'unité de recherche concernée n'était finalement pas reconnue fin 2008. Un nouveau projet est préparé avec Nice et Corte et annoncé par le directeur de l'unité concernée à l'équipe présidentielle le 30 juin 2009 : une nouvelle unité serait située à l'Université de Nice, l'évaluation a eu lieu à Nice le 15 septembre 2009. Le Conseil scientifique de Toulon a adopté le projet le 17 septembre 2009.
- d) Il est affirmé la « non communication de l'évaluation en 2007 d'une EA en droit classée A ». Comment peut-on croire que, lors de la communication des résultats des évaluations, un directeur de laboratoire, ne soit pas mis au courant et ne se manifeste pas pour connaître ces résultats ? Par ailleurs, un document récapitulatif de la recherche mentionnant les équipes classées A dans les différents secteurs disciplinaires (dont les 2 seules équipes de droit : 1 UMR et l'Equipe d'accueil précitée) a été transmis à l'ensemble des directeurs des unités de recherche et l'ensemble des membres du Conseil scientifique dont faisait partie aussi le directeur de l'unité concernée, le 21 juin 2008 :

Document à l'appui : mel

De: "B M" <b....@univ-tln.fr>
À: "labos recherche"
<labos.recherche@univ-tln.fr>
Cc: cs@univ-tln.fr,

president@univ-tln.fr

Envoyé: Samedi 21 Juin 2008 14:57:19 GMT +01:00 Amsterdam / Berlin /
Berne / Rome / Stockholm / Vienne

5 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ici encore, des rappels et des rectifications s'imposent.

- a) *La préparation de la campagne d'emplois 2010 a été conforme au calendrier ministériel :*
Le contingent global des demandes d'emplois a été adopté par le CEVU du 6 octobre 2009, le Conseil scientifique du 7 octobre 2009 et le Conseil d'Administration du 8 octobre 2009. *Le recensement des emplois a donc respecté la date limite donnée par le Ministère, à savoir le 14 octobre 2009.* Seuls trois emplois étaient restés en discussion entre laboratoires pour une adoption prévue fin octobre, la transmission au Ministère de l'ensemble des *profils* devant être réalisée en novembre.
- b) *La pratique du recrutement de contractuels enseignants sur des supports d'enseignants du second degré, laissés vacants, est utilisée dans toutes les universités ; en l'occurrence, la majorité des 11 contractuels sur 6 supports ont été recrutés avant l'élection du Président Laroussi Oueslati et il n'y avait pas lieu de mettre fin à leur contrat, d'autant que ces enseignants répondaient à un besoin pédagogique ; leur indice se justifie en fonction de leur profil.*
- c) Concernant le recrutement de contractuels BIATOSS, on remarquera l'annonce le 4 février sur « communications administratives » du recrutement de deux nouveaux contractuels...

6 - SITES

a) Le centre-ville de Toulon : CPER 2007-2013 :

- Concernant le transfert d'Ingémédia en centre ville la projection du nombre d'étudiants était de 800. Cette planification est basée sur une analyse très précise des statistiques de candidatures que nous avons et au regard du pourcentage de sélection que nous opérons sur le nombre de candidatures. L'attrait et le rayonnement national sont confirmés. Même si *le blocage total de création de postes par le gouvernement a créé des potentialités très limitées de développement des*

ressources humaines en correspondance à nos besoins, ces prévisions n'ont rien d'aberrant lorsqu'on veut s'inscrire dans une vraie dynamique de développement.

- En 2006, le grand projet des Sciences de l'Homme et de la Société en Centre Ville ayant été abandonné, *seul demeure le projet de transfert de l'UFR Ingémédia.*
- Pour « sauver » le grand projet, il est proposé aux Collectivités et au Rectorat, la *Maison de la Recherche euro-méditerranéenne* qui consistera en 2013, pour une première tranche, à transférer la totalité des M2 SHS, la totalité des doctorants SHS, la totalité des labos SHS, et l'Ecole doctorale SHS. Pour la deuxième tranche débutant en 2014, le transfert de la totalité des licences et M1 SHS est envisagé. En d'autres termes, *le grand projet sera donc réalisé en deux temps.* Il est *absurde d'affirmer* qu'était envisagé le transfert des seuls Licence et M1 Economie et Gestion, soit 800 ou même 900 étudiants sur 8500 m2 !! A titre comparatif, les effectifs de l'UFR droit sont de 2900 étudiants pour 8960 m2 ! *Il est fort dommageable de s'appuyer sur les « informations rapides » d'un magazine pour désinformer la communauté universitaire.*

Document à l'appui :

Septembre 2007, document présenté par SCET à TPM :

Dans une première phase, à laquelle correspond le présent programme, il est décidé de réunir dans un bâtiment à construire:

- les équipes des laboratoires de la Fédération Recherche
- les doctorants attachés à ces laboratoires
- les étudiants de master 2^{ème} année de toutes les UFR en S.H.S. de l'USTV
- L'ensemble des effectifs étudiants et enseignants chercheurs de l'Institut Ingémédia

La Seconde phase devrait permettre le regroupement sur ce site du centre ville des étudiants de Licence et Master 1 de Sciences humaines, Sciences Economiques et de l'IAE.

b) Le regroupement des Ecoles d'ingénieurs :

Sup Méca : le projet de fusion des écoles d'ingénieurs, ainsi que ses répercussions dans le CPER en cours, est un dossier difficile, aux répercussions financières et sociales importantes pour l'USTV. Un protocole a été signé et un calendrier établi pour 2009. Quelques difficultés ont surgi, qui étaient l'objet d'un suivi attentif et qui ne peuvent être réglées à la va-vite sauf à imaginer que l'USTV, ses unités de recherche, ses personnels, ses locaux ne sont pas concernés.

7 - DYSFONCTIONNEMENTS ET MESURES PRISES

a) Après le premier rapport de l'IGAENR, la réaction de l'équipe de direction a consisté tout d'abord à reconnaître certains dysfonctionnements, notamment au niveau de la Commission dite centralisée et à prendre les mesures qui s'imposaient, essentiellement pour assurer le respect de la légalité. Les dysfonctionnements n'ont jamais été minimisés et des mesures de prévention s'imposaient *en raison du non respect des règles de la légalité ou même de simple déontologie par certaines personnes ayant des responsabilités importantes.*

b) En ce qui concerne l'IAE, rappelons que l'ensemble de l'affaire à l'origine de la médiatisation émane de l'IAE, ne concerne que l'IAE, tout ayant commencé à la suite d'une plainte d'un enseignant chercheur de l'IAE contre une partie du personnel de l'IAE. Ont été mises en place des tentatives de médiation des conflits de l'IAE par la Directrice des Ressources Humaines et par le Président Laroussi Oueslati.

8 - LE PRES UNIVERSITE TRANSFRONTALIERE EURO-MEDITERRANEE

Il faut préciser ici que la direction politique du projet de PRES a toujours été assurée au niveau de l'équipe présidentielle et, notamment, par un Vice-président, contrairement à ce qui est faussement affirmé.

Le personnel administratif a exercé une mission de référent du PRES sur l'USTV, à la demande du Président, afin de constituer un point de contact pour le pilotage du PRES et d'assister l'équipe présidentielle sur le déroulement du processus de création du PRES, comme cela a été le cas dans d'autres universités membres du PRES.

L'un des cadres IATOS a été choisi pour travailler dans le cadre du groupe de travail juridique avec les collègues des autres universités pour élaborer un projet de convention de GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale).

Ce choix reposait sur les compétences de la personne dans le domaine juridique et du droit comparé français et italien ainsi que sur son expérience au sein d'une juridiction italienne. Ses missions n'ont jamais consisté à exercer des responsabilités de nature politique. *Il est regrettable que des informations contraires soient ainsi livrées sans aucun fondement.*

9 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au mépris de toute notion de continuité du service et de respect des principes inhérents à la démocratie universitaire, l'administration provisoire n'a consulté aucun des membres de l'équipe présidentielle sur les dossiers et chantiers en cours, sur les priorités, sur les orientations générales de l'USTV vis-à-vis de l'extérieur.

Aveuglée par les *a priori* et la diabolisation de nombreux personnels dévoués à l'Université, *l'administration provisoire a témoigné d'un manque certain de déontologie quant à l'intérêt de l'institution. La transmission nécessaire de l'information a été refusée*, ce qui a entraîné des blocages et des retards inutiles dans les dossiers, retards dont nous subissons encore les conséquences.

Il a semblé plus urgent de « rechercher » des motifs de critiques à adresser aux actions de l'équipe présidentielle. Voici, néanmoins les réponses qui doivent être données aux quelques exemples cités :

a) Frais généraux :

Il n'y a pas eu « dérapage » des frais généraux, mais un choix. Ce dernier peut être critiqué à condition d'en donner tous les éléments : le montant des frais de mission relatifs aux déplacements à l'étranger pour des discussions puis pour la signature de conventions s'est révélé très élevé ; il a donc été *jugé plus judicieux de rester à l'USTV (ce qui permettait de continuer à travailler) et de faire venir les délégations étrangères, même importantes, pour visiter le campus, discuter avec leurs homologues et signer les conventions*¹. Par ailleurs, l'accueil des enseignants invités étrangers a été amélioré.

Pour ce qui est du montant élevé d'une facture de téléphone, il eût été de bon ton de s'abstenir, quand on sait que *l'IGAENR a rendu son rapport le 22 juillet, date de fermeture de l'USTV, départ en « vacances », absence totale de secrétariat, nécessité pour le président de joindre ses interlocuteurs sur leur lieu éloigné de vacances, et ... réponse à fournir pour le 21 août ...*

b) Chargés de mission :

Des comptes rendus ont été régulièrement effectués auprès de l'ancienne présidence. La plupart d'entre eux ont été repris dans le bilan remis à l'administrateur provisoire. La très grande majorité des chargés de mission n'a perçu aucune rétribution. **Qu'on en juge** (vérification peut être effectuée sur les procès-verbaux en ligne du Conseil d'Administration et accessibles à tous) :

¹ A cet égard, il est indispensable que l'USTV *porte plainte pour diffamation contre un article d'un certain journal* décrivant le Président comme un *globe-trotter*. La copie de cet article distribuée dans les boîtes aux lettres des enseignants par quelques « bons esprits » qui ne manquent pas de toujours se révéler dans de telles périodes, en dit long sur le **climat détestable qui commence à s'installer à l'USTV.**

- le Conseil d'Administration du 8 juillet 2008 a voté : 112 heures de prime par an pour les chargés de mission (précisons qu'il s'agit d'heures HTD soit 40 € brut/heure) se décomposant comme suit :
 - o 20 heures + 20 heures + 12 heures de primes à 3 chargés de mission (Sciences exactes et SHS) en Relations internationales ;
 - o 20 heures pour le chargé des Finances
 - o 20 heures pour le chargé du Pôle Mer
 - o 20 heures pour le chargé des étudiants handicapés.
- Le Conseil d'Administration du 21 septembre 2009 a voté : 90 heures de prime par an pour les chargés de mission (heures HTD soit 40 € brut /heure) se décomposant comme suit :
 - o 30 heures pour le chargé du Pôle Mer
 - o 30 heures pour le chargé du Pôle Communication
 - o 30 heures pour le chargé du Pôle Culture

La « maigreur » des dotations est ainsi mesurée.

c) PV des Conseils :

Pour répondre aux critiques, il apparaît souhaitable de donner les précisions suivantes et d'insister sur le manque récurrent en ressources humaines affectées aux organes statutaires malgré les demandes réitérées de la Présidence au Secrétariat Général.

- Depuis plus de 6 ans, sans pour autant que ce soit une bonne chose, les amendements aux procès-verbaux des Conseils sont joints à ces derniers.
- Le Conseil scientifique n'avait plus de secrétaire depuis janvier 2009. La personne chargée auparavant de ce service avait, en effet, été affectée à l'IAE pour répondre aux difficultés managériales que connaissait l'Institut. Le Conseil scientifique a dû voter une *motion à l'unanimité pour réclamer l'affectation d'un secrétariat*, affectation toujours retardée jusqu'à la décision autoritaire (!) du Président en juin 2009.
- Malgré ses demandes réitérées à la Secrétaire Générale, le CEVU *n'a jamais pu avoir de secrétariat propre*.
- Le défaut d'information des Conseils est une *affirmation inacceptable* et l'*absence de précision* sur les dossiers prétendus sans traçabilité empêche une véritable réponse.

Enfin, on se demande fort légitimement *pourquoi tant de bruit* lorsqu'on remarque que la situation d'ensemble décrite dans ce document ne traduit *pas de dysfonctionnements particuliers dans l'USTV* :

« Son potentiel d'enseignants-chercheurs est de bonne ou très bonne qualité ; il en est de même de son potentiel d'enseignants et de BIATOSS... L'université dispose en son sein d'un réel dynamisme et d'une réelle capacité d'innovation... L'UFR Ingémédia repose sur un projet scientifique original et porteur, le SI et les TIC sont à un niveau élevé de développement, la situation financière difficile de 2005 a été rétablie avec efficacité... Les composantes sont clairement positionnées sur les missions et l'administration centrale sur l'essentiel de la gestion : **même si la structuration des services est perfectible, la base d'un fonctionnement d'ensemble efficace est posée. La situation financière est saine** ».

d) Partenariat:

- Rectorat, Préfecture, tutelle : les rapports loin d'être « réduits au strict minimum » (comme il l'est affirmé) étaient **réguliers et excellents** :
 - o avec le Ministère (ex. négociation très sereine du contrat quadriennal en 2007, puis échanges divers jusque fin 2008) et avec le conseiller d'établissement jusqu'à son remplacement en 2009;
 - o avec les services du Rectorat et le Recteur lui-même jusqu'à son remplacement le 1^{er} avril 2009 (ex. négociations pour le bâtiment R', pour la Maison de la Recherche euro méditerranéenne en Centre ville et le bâtiment Ingémédia ; concertations relatives aux modalités de rattrapage des cours et d'aménagement des examens à la suite des mouvements de grève de 2009 ; visites régulières des membres de l'équipe présidentielle au Rectorat et du Recteur à l'USTV jusqu'en avril 2009) ;
 - o avec les services de la Préfecture et le Préfet lui-même jusqu'à son remplacement le 4 juin 2009 (ex. collaboration étroite lors de l'élaboration du Plan Campus en avril 2008 qui associait aussi TPM et le Rectorat ; échanges fructueux pour débattre des dossiers de demandes de cartes de séjour en attente et préciser nos critères en janvier 2009).
- Concernant la convention cadre avec les lycées pour les CPGE (classes préparatoires pour les grandes écoles), il est sidérant de lire que « la convention cadre avec les lycées pour les CPGE n'est pas conclue ». Il s'agit là, en effet, de l'un des premiers dossiers traités par le Vice-président en charge de la DOSI. Sa démarche a visé dans un premier temps à unifier et globaliser les relations afin d'éviter toutes les signatures parcellaires (et non transmises à l'administration centrale de l'USTV) établies entre certains lycées et certaines composantes. Il appartient à l'administration provisoire aujourd'hui de **mener à son terme la politique précédente...**

e) Le passage aux RCE

La visite de l'IGAENR préalable au passage aux Responsabilités et Compétences Elargies était prévue en novembre dernier. Elle a été annulée.

En balayant d'une seule phrase : « l'établissement n'est pas prêt », l'administrateur provisoire évacue un peu rapidement la démarche politique qui avait été mise en oeuvre avec une délégation à un Vice-président pour travailler sur ce thème ; un calendrier de travail, défini en juin 2009 sur deux ans, avait été présenté devant le comité des directeurs et une série d'audits auprès des services conduits en septembre et octobre pour préparer ce passage aux RCE.

Quant à « la méthode de préparation du contrat quadriennal qui repose sur 11 groupes-projet, coordonnés par une commission d'établissement, elle-même animée par l'un des conseillers... soit 150 à 200 personnes qui seront mobilisées », *rappelons* :

- la méthode de préparation du précédent contrat :

« Afin de canaliser notre dynamique collective, le processus d'élaboration du contrat reposera sur le travail de huit comités correspondant aux huit objectifs nationaux préconisés par le ministère :

Ces groupes de réflexion seront formés de membres nommés et associeront toutes les personnalités intéressées appartenant à la communauté universitaire (élu(e)s des conseils, directeurs d'UFR, membres de la communauté universitaire volontaires qui souhaitent s'associer à ces groupes).

Un comité de pilotage analysera ces propositions et communiquera ses réflexions à un comité d'orientation stratégique qui déterminera les priorités de l'établissement et soumettra ce projet commun au vote des conseils de l'Université ».

- la méthode annoncée au Comité des Directeurs du 10 juin 2009 pour le prochain contrat :

*« Il est donc proposé de mettre en place les 10 commissions suivantes :...Ces commissions de réflexion seront **ouvertes à l'ensemble** des membres de la communauté universitaire, et pourront également faire appel à des personnalités extérieures selon leur domaine.*

*A cet effet **des états généraux de l'U.S.T.V.** seront organisés en janvier 2010 ».*

Par ailleurs, une réunion d'information sur l'AERES et la préparation du projet de contrat quadriennal, était programmée avec le Professeur François Cury en octobre 2009...

Les méthodes de travail, d'ouverture et de transparence pourraient être comparées... mais on doit constater que *la grande majorité des actions proposées ressemble étonnamment aux actions et projets de l'ancienne équipe...*

Malheureusement, on doit constater aussi la disparition de certaines actions intéressantes pour notre établissement :

- la *disparition* de l'application Pilotage de l'Offre de Formation (POF), tant attendue, qui devait permettre une meilleure connaissance de l'activité des UFR et une grande transparence des choix stratégiques et politiques appuyés sur des données fiables et accessibles à tous ;
- la *disparition* des réunions de la commission pédagogique du CEVU ;
- la *disparition* des réunions entre l'administration de l'USTV et les directeurs des unités de recherche qui, même si elles n'étaient pas hebdomadaires (!), permettaient, néanmoins, un dialogue constructif ;
- la *disparition* des projets de développement de la DOSI qui était une des innovations capitales...

Au-delà de toute polémique et sans avoir à rechercher *s'il appartient à un universitaire administrateur provisoire de porter lui-même des jugements en ne se fondant que sur une vision parcellaire des faits*, il a paru nécessaire de relever dans le texte proposé par M. l'administrateur provisoire un certain nombre **d'erreurs graves qui peuvent générer des dysfonctionnements plus graves encore** et qui, aujourd'hui, diffusent **ce qui était inconnu à l'USTV : la suspicion, la calomnie, les menaces.**

Il sera bon de supposer que ces erreurs ont été commises de bonne foi, en raison de la brièveté de l'analyse et surtout en raison du choix délibéré fait par M. l'administrateur de n'entendre que les personnes ou de ne recueillir que les documents susceptibles de corroborer ses théorèmes.

Qui peut se croire à l'abri d'une présentation de ce type ? Sur chacun d'entre nous il est facile de recueillir des informations univoques destinées à conforter une thèse posée *a priori*. Comme l'écrivait en juin 2009, un enseignant-chercheur de l'USTV qui remerciait des membres de l'équipe présidentielle pour leur soutien :

« *C'est si facile d'enfoncer quelqu'un. Il faut que cela soit moins rare de le soutenir* ».

En réalité, l'essentiel n'est pas de prouver une culpabilité quelconque, l'essentiel est de faire en sorte que tout le monde croie en cette culpabilité. On peut s'étonner qu'un tel mode de raisonnement et d'action que l'on pensait d'un autre temps ou d'autres lieux soit utilisé aujourd'hui avec des universitaires...